

<b>Grille de sélection du dispositif :</b>	<b>77.01.01 Partenariat Européen d'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture</b>
Date de passage en comité de suivi	06/12/2023

Principes de sélection	Critères de sélection	Notes	Méthodologie de calcul des points, le cas échéant
Composition du partenariat proposé	Complémentarité des acteurs	5 : Projet impliquant moyennement les structures professionnelles de l'amont agricole ayant majoritairement une activité économique de production 20 : Projet impliquant fortement les structures professionnelles de l'amont agricole ayant majoritairement une activité économique de production	
	Compétences des acteurs	1 : Gestion de projet 1 : Technique 1 : Gestion administrative et financière 1 : Recherche/expérimentation	
Ambition et impact du projet	Réponse à un besoin exprimé explicitement par le terrain	10 : Par les filières de production 5 : Par un autre canal	
	Caractère ascendant du projet	10 : Les bénéficiaires finaux participent à toutes les étapes du projet 5 : Les bénéficiaires finaux participent à la définition des étapes clefs	
	Transférabilité et reproductibilité des résultats	8 : Le projet peut intéresser et être transférable à d'autres filières et/ou sur d'autres territoires	
	Impact territorial du projet : échelle de diffusion	3 : Infra régional 8 : Régional/interrégional 8 : National/européenne	
	Ambition du projet vis-à-vis de la politique régionale agricole et forestière et de l'amélioration de la triple performance	1 : insuffisant 3 : assez bien 6 : bien 10 : très bien	
Méthodologie et qualité du projet	Cohérence des actions, du calendrier, du budget et des ressources proposés avec les objectifs du projet (à dire d'expert)	1 : insuffisant 5 : assez bien 10 : bien 15 : très bien	
	Qualité de la présentation du projet (à dire d'expert)	1 : insuffisant 5 : assez bien 10 : bien 15 : très bien	
Caractère innovant	Adaptation	10 : Adaptation d'une solution précédemment connue	
	Assemblage	20 : Association de produits ou services existants	
	Incrémentale	30 : Amélioration sensible de l'état de l'art	
	Rupture	40 : Changement majeur de l'état de l'art	
<b>Seuil de sélection</b>			<b>33</b>
<b>Total</b>			<b>140</b>

En cas de modification de la grille, justification: